



AVIS DE CONVENTION D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC
N°19/065
Grand Port Maritime du Havre

Le Grand Port Maritime du Havre (GPMH) a mis en œuvre une procédure de publicité en vue de l'attribution d'un titre autorisant l'occupation d'une dépendance du domaine public située au Parc des Marais sur la commune de Gonfreville l'Orcher, dont la référence Haropa Solutions est le n° 5142 et en vue de l'implantation d'une activité d'installation de structures métalliques, chaudronnées et de tuyauterie.

A l'issue de la procédure de publicité, la Société SCI DE LA MOSELLE, 46 rue Césarine – 76170 LILLEBONNE, SIREN n° 524 422 227 est la seule à avoir présenté un projet d'implantation.

Le Directoire du Grand Port Maritime du Havre et la Société SCI DE LA MOSELLE ont conclu une Convention d'Occupation Temporaire n° 19-158 portant sur la dépendance susvisée le 08/11/2019.

Description de la dépendance : Une parcelle de terrain d'une superficie de 3 036 m².
Durée de la convention : 2 ans et 2 mois environ à compter du 02/11/2019.

Toute demande de renseignement complémentaire peut être formulée au Service Développement et Relations Clients – Tel : 02.32.74.69.31 – adresse email : clientzip@havre-port.fr

Cette Convention d'Occupation Temporaire est susceptible de faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Rouen dans un délai de deux (2) mois à compter de la publication du présent avis.

Date de mise en ligne du présent avis : **22/11/2019**